

Plan d'actions en faveur des polliniseurs Hauts-de-France

2025-2027

Syrrhes – crédits photo : Richard Monnehay - CENHDF



SOMMAIRE

Les enjeux de préservation et les services écologiques, économiques rendus par les insectes polliniseurs.....	3
Les services indispensables rendus par les polliniseurs.....	3
Le déclin global des polliniseurs.....	3
L'état des populations de polliniseurs en Hauts-de-France.....	4
Les menaces qui expliquent le déclin des polliniseurs.....	6
Le plan d'actions pour la préservation des polliniseurs en Hauts-de-France.....	7
Les modalités de co-construction de la feuille de route.....	7
1- Constitution du Comité technique régional (COTECH).....	7
2. Travaux participatifs et collaboratifs.....	7
Le soutien financier aux actions mises en œuvre en région.....	9
Les axes de travail prioritaires de la feuille de route 2025-2027.....	10
Annexes.....	11
Fiches-actions priorisées dans la feuille de route du plan polliniseurs Hauts-de-France 2025-2027.....	11

Cuivré commun – DREAL HDF



Les enjeux de préservation et les services écologiques, économiques rendus par les insectes polliniseurs

Les services indispensables rendus par les polliniseurs

Les insectes comme les abeilles, les mouches, les scarabées, les papillons sont les principaux polliniseurs de plantes sauvages et cultivées. Ils apportent une contribution indispensable, écologique et économique, à la nature en général et à l'homme en particulier.

Près de 250 000 espèces, soit 70 à 90 % des plantes à fleurs, dépendent au moins en partie de la pollinisation animale pour leur fécondationⁱ

Sur les 109 plantes cultivées les plus importantes dans notre système alimentaire, pour notre santé et économie (pomme, fraise, amande, tomate, melon etc), 80 % sont entièrement dépendantes des polliniseurs. La valeur économique de la contribution des polliniseurs à l'agriculture dans le monde est estimée à 153 milliards d'euros par anⁱ, dont 5 milliards pour l'agriculture de l'Union Européenneⁱⁱ

Les insectes polliniseurs contribuent à la qualité de notre alimentation : la plupart des sources de fibres et de vitamines indispensables à la santé humaine sont dépendantes de la pollinisation¹ ; même les productions de beurre et de lait pourraient être impactées car une partie des espèces fourragères (source d'alimentation pour l'élevage) sont aussi dépendantes des polliniseursⁱⁱⁱ

Le déclin global des polliniseurs

Comme le documente le rapport d'évaluation sur les polliniseurs, la pollinisation et la production alimentaire de l'IPBES (2016), le déclin des polliniseurs est aujourd'hui une réalité mondiale constatée par la communauté scientifique et désormais connu par un large public.

L'Europe a connu un déclin de 40 à 50 % de polliniseurs entre 1980 et 2020. Une espèce d'abeille et de papillon sur dix en Europe est au bord de l'extinction, selon les Listes rouges UICN.

La crise de la pollinisation est massive, mondiale, démontrée scientifiquement et reconnue de tous.



L'état des populations de polliniseurs en Hauts-de-France

La connaissance des insectes polliniseurs dans la région des Hauts-de-France est très disparate selon le groupe d'insectes considéré.

Les lépidoptères comprennent les papillons de jour et de nuit. Le groupe des papillons de jour est relativement bien connu avec 91 espèces observées dans les Hauts-de-France sur la période 2000-2020 dont 14 espèces récemment éteintes.

Une liste rouge régionale des papillons de jour et des zygènes a été publiée en 2024 et est disponible sur le site irpn.drealnpdc.fr/listes-rouges/listes-rouges-regionales/



Ils bénéficient d'une déclinaison régionale du plan national d'actions pour la période 2022-2028 (Gruau et al., 2024)^{iv}.

La connaissance régionale des papillons de nuit est moins exhaustive avec environ 1 000 espèces de macro-hétérocères qui ne bénéficient pas de statut de rareté et/ou de menace en région.

Les syrphes sont des insectes de la famille des mouches (Diptères) et comptent environ 217 espèces en région. La connaissance régionale est incomplète avec chaque année des découvertes de nouvelles espèces.

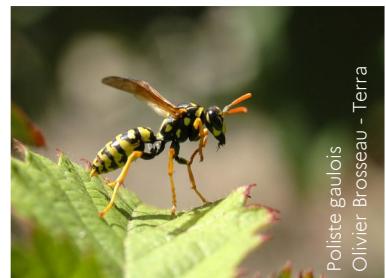
Il n'y a pas de statut de rareté et/ou de menace pour ces espèces en région. Il existe une liste rouge européenne publiée en 2022 (Vujic et al., 2022)^v.



Les guêpes constituent l'un des groupes les plus mal connus avec environ 639 espèces en région en considérant les guêpes au sens large et les symphytes.

À ce chiffre, il faudrait ajouter des centaines d'espèces d'autres familles de guêpes. Aucune liste régionale n'existe pour le moment.

Comme pour les abeilles et les syrphes, les guêpes n'ont pas de liste de rareté et/ou de menace en région.



Les abeilles sont au nombre d'environ 350 espèces en région mais ce chiffre est provisoire car la connaissance est encore lacunaire en Hauts-de-France, avec chaque année des découvertes de nouvelles espèces. Une liste rouge nationale des abeilles est en cours d'élaboration par l'observatoire des abeilles.



Anthidium manicatum
Gaëtan Rey - CENHDF

Parmi les abeilles, le groupe des bourdons est le mieux connu en région avec un atlas transfrontalier des bourdons Belgique -Hauts-de-France publié en 2020^{vi} mais la richesse spécifique est également en baisse. En effet, alors qu'on recensait 27 espèces avant 1950, la richesse des bourdons en Hauts-de-France compte aujourd'hui 22 espèces.

Au delà du nombre d'espèces, l'étude a également permis de montrer que 50 % des bourdons connus en région présentent un statut de rareté fort (de rare à exceptionnel). Un atlas préliminaire des bourdons du Nord et du Pas-de-Calais montre un nombre moyen d'espèces par commune relativement faible (4).

Globalement, en dehors des papillons de jour, **la connaissance régionale des insectes polliniseurs nécessite d'être améliorée**, tant au niveau du nombre et des listes d'espèces présentes en région que sur leur répartition régionale.



Les menaces qui expliquent le déclin des polliniseurs

Les menaces qui pèsent sur les polliniseurs sont connues :

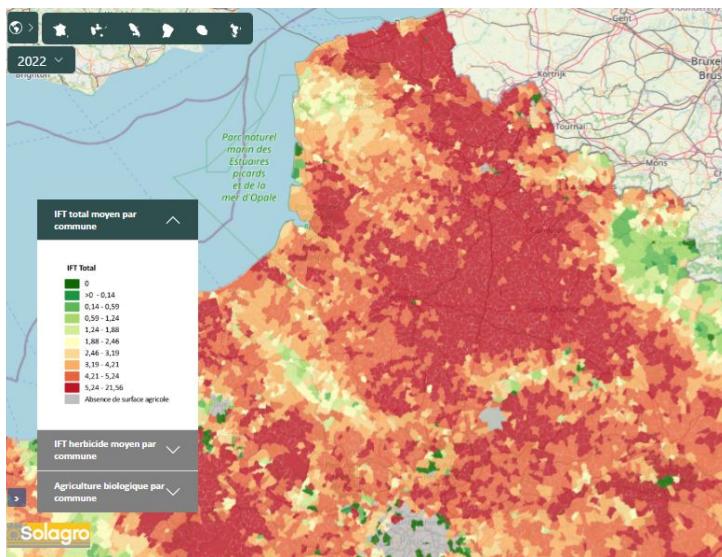


Figure 1: Carte ADONIS de SOLAGRO présentant les Indices de Fréquences de Traitements par commune (moyenne du nombre de dose appliquée par hectare de surface agricole)

- Les pesticides : dans des systèmes d'agriculture intensive, chez certains particuliers ou gestionnaires d'espaces verts, d'infrastructures linéaires ;
- La diminution de la ressource alimentaire et des lieux de vie : les changements paysagers et la réduction des ressources florales par artificialisation, uniformisation des pratiques sylvicoles et de jardinage, la fauche ou tonte intensive ;
- Les pathogènes et parasites ;
- Les changements climatiques ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

Deux stratégies sont possibles pour agir en faveur de la préservation et de la restauration des espèces de polliniseurs :

- **stopper les causes de déclin,**
- **favoriser des écosystèmes sains fournissant des ressources alimentaires, des zones refuges et de nidification, une continuité avec d'autres sites**

Considérant l'urgence à agir, les plans (nationaux et régionaux) pour la protection des polliniseurs doivent amplifier la mobilisation en faveur de l'ensemble des insectes polliniseurs, domestiques ou sauvages.

Leur but est d'enrayer le déclin de ces insectes, restituer l'état de leurs populations en quantité et en qualité.



Ce plan d'actions s'articule avec le plan national (www.gdsfrance.org) et régional (fredon.fr/hauts-de-france/nos-missions/la-preservation-du-patrimoine-naturel/le-frelon-pattes-jaunes) de lutte contre le frelon à pattes jaunes , le plan régional d'actions pour la protection des papillons de jour (papillons.pnaopie.fr/hauts-de-france/).

Le plan d'actions pour la préservation des pollinisateurs en Hauts-de-France

GOUVERNEMENT
Édouard Philippe Premier



En déclinaison du Plan National d'Actions pour la préservation des insectes pollinisateurs (PNA), les Hauts-de-France s'engagent à travers ce Plan Régional d'Actions (PRA) à favoriser la protection, la restauration et la valorisation des habitats des pollinisateurs.

Le PRA pollinisateurs Hauts-de-France prend la forme d'une feuille de route opérationnelle sur la période 2025-2027.

Elle établit des liens avec différentes politiques publiques qui comportent des objectifs et actions favorables aux insectes pollinisateurs : la déclinaison de la Politique agricole commune (PAC), le Plan National Alimentation et de la Nutrition (PNAN) la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la stratégie Ecophyto 2030, le plan d'Entretien Différencié des Dépendances Vertes, les plans et programmes en lien avec la gestion forestière, etc.

Les modalités de co-construction de la feuille de route

1- Constitution du Comité technique régional (COTECH)

Cette instance de suivi du plan est composée des représentants techniques de la DREAL, de la DRAAF, du Conseil Régional, du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France, de la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, de la Dir Nord.

Le COTECH travaille à mobiliser les acteurs autour de l'élaboration de la feuille de route régionale, à assurer sa gouvernance et l'animation des actions, à évaluer au fil de l'eau leur avancée et partager, pour la bonne connaissance de tous, les actualités de chaque structure et du niveau national sur le sujet.



Atelier de reconnaissance - 01/04/2025

2. Travaux participatifs et collaboratifs

Une première réunion régionale multi-partenaire a été organisée sous forme de webinaire le 1er octobre 2024 afin d'informer les acteurs régionaux sur le plan national et le projet de feuille de route.

Suite à ce premier échange, 5 ateliers de concertation ont été déployés en présentiel en région, entre octobre et novembre 2024, pour faire remonter les actions prioritaires de la feuille de route régionale.



Atelier meilleurs agriculteurs - 13/11/2024

La feuille de route ainsi ébauchée a fait l'objet de relectures et consolidations au fil de l'eau par les structures membres du COTECH et d'autres acteurs ou partenaires qui n'ont pas pu être mobilisés lors des ateliers de 2023.

Une consultation publique est prévue à l'été 2025 pour parachever la concertation sur son contenu.

Outre les membres du COTECH, les structures ayant ainsi contribué à cette feuille de route sont les suivantes :

- Associations :

Lestrem Nature, Picardie Nature, Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Oise (GDSA 60), Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Pas-de-Calais (GDSA 62), Symbiose Hauts-de-France, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallées de l'Authie et de la Canche, Association pour le Développement de l'Apiculture en Hauts-de-France (ADA), Établissement Public de Gestion des Espaces Naturels du Pas-de-Calais (EDEN 62)

Syndicats et groupements de professionnels : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA), Fédération Régionale des Organismes Sanitaires Apicoles Départementaux des Hauts-de-France (FROSAD), Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires - Organisme à Vocation Technique Vétérinaire (FRGTV – OVVT)

- Entreprises : Société ECT, Bureau d'étude PERIG

Agences, collectivités territoriales et services de l'État : Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France, Département du Nord, Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Hauts-de-France Normandie, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale, le département du Pas-de-Calais, Direction Interdépartementale des routes du Nord (Dir Nord)



Abeilles domestiques à l'entrée de leur ruche – Arnaud Boissou, Terra

Le soutien financier aux actions mises en œuvre en région

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de budget spécifique alloué à la réalisation des actions de la feuille de route en dehors des lignes budgétaires existantes (mentionnées dans les fiches actions). Pour toute demande de financements auprès de leurs partenaires habituels, les porteurs de projets devront :

- **s'appuyer en priorité sur les axes et les fiches-action prioritaires :**
→ nouer des partenariats avec les structures mentionnées,
→ entrer en cohérence avec les actions prioritaires ou les zones prioritaires ;
- **s'adresser pour avis à la structure animatrice de l'axe concerné avant tout dépôt de dossier ;**
- Communiquer sur ses actions dans au moins une des plate-formes de communication nationale :
polliniseurs-ressources.insectes.org,
contratsolutions-agriculture-polliniseurs.fr (carte interactive pour faire connaître vos projets)
- Partager les données produites dans chaque action (inventaires, ateliers de reconnaissance, etc.) au sein du Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) : gon.fr/sirf/ et clicnat.fr/



Abeille domestique - Olivier Brosseau, Terra

Les axes de travail prioritaires de la feuille de route 2025-2027

Axes – objectifs	N°	Actions
Renforcer les connaissances sur les polliniseurs	1.1	Coordonner à l'échelle régionale le déploiement et la mise en œuvre du programme européen de suivi des insectes pollinisateurs (EU-PoMS)
	1.2	Dresser un état des lieux des connaissances sur les insectes pollinisateurs dans les Hauts-de-France
Protéger les polliniseurs dans et autour des milieux artificialisés : urbains, industriels, routiers	2.1	Sensibiliser les élus des collectivités à la protection des polliniseurs
	2.2	Contribuer à l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts, artificiels, urbanisés ou industrialisés, en faveur de la protection des polliniseurs
	2.3	Augmenter les surfaces favorables aux polliniseurs (gîte et couvert), notamment sur le réseau routier, ferroviaire et fluvial
Encourager les bonnes pratiques dans les milieux agricoles et forestiers	3.1	Mettre en place des aménagements favorables aux polliniseurs dans les milieux agricoles (haies, bandes fleuries, couverts mellifères...) et forestiers
	3.2	Favoriser une prise de conscience de l'intérêt des polliniseurs : réaliser d'actions pédagogiques auprès des futurs agriculteurs (collégiens, lycéens) pour les sensibiliser à l'intérêt des polliniseurs
	3.3	Renforcer le dialogue entre les différents acteurs pour favoriser les polliniseurs
Renforcer la santé des polliniseurs et des colonies d'abeilles.	4.1	Favoriser des échanges constructifs en communiquant de façon harmonisée entre acteurs apicoles, sanitaires et non professionnels
	4.2	Renforcer les connaissances des apiculteurs non professionnels sur le volet sanitaire
	4.3	Fédérer les apiculteurs de la région autour d'un consensus universel sanitaire
Sensibiliser, former et impliquer tous les publics.	5.1	Recenser et communiquer les événements sur les polliniseurs à destination de publics variés.
	5.2	Organiser un état des lieux et capitaliser les études sur le service de pollinisation ainsi que des outils de communication disponibles pour le relayer.
	5.3	Éducation des scolaires à la protection des polliniseurs
Structurer une communication et une gouvernance efficientes du plan	6.1	Développer des outils de diffusion et de vulgarisation sur la préservation des polliniseurs et notamment les plans d'actions national et régional
	6.2	Développer la synergie entre centres de ressources existants sur les polliniseurs, faire connaître les ressources et actions des Hauts-de-France, faire connaître les ressources et actions d'autres territoires
	6.3	Prendre en compte les polliniseurs au sein des autres politiques régionales

Annexes

Fiches-actions priorisées dans la feuille de route du plan polliniseurs Hauts-de-France 2025-2027



Anthidium manicatum – Gaetan Rey – CEN HDF

1. Renforcer les connaissances sur les polliniseurs	
Quelle action ?	1.1 Coordonner à l'échelle régionale le déploiement et la mise en œuvre du programme européen de suivi des insectes pollinisateurs (EU-PoMS)
Pourquoi ?	<p>La région a participé sur plusieurs sites au test d'un protocole à l'échelle européenne en 2022 et 2023 (SPRING - Strengthening Pollinator Recovery through Indicators and monitoring) sur les syrphes, abeilles et papillons de jours.</p> <p>La Loi sur la restauration de la nature votée par le Parlement européen le 12 juillet 2023 prévoit, dans son article 8, l'obligation d'inverser le déclin des insectes pollinisateurs et de parvenir à une évolution à la hausse des populations d'insectes pollinisateurs jusqu'à atteindre des niveaux satisfaisants. Afin de mesurer rigoureusement les tendances en matière d'abondance et de diversité des insectes pollinisateurs et d'évaluer de manière fiable les progrès permettant d'inverser le déclin de ces espèces, cette loi impose aux États membres de procéder chaque année à la surveillance des insectes pollinisateurs, en mettant en place une méthode normalisée de surveillance qui fournira régulièrement des informations précises et robustes sur une longue période. Ce suivi s'inscrit également dans le cadre du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre.</p> <p>Un protocole de suivi harmonisé des populations d'insectes pollinisateurs a été construit et proposé dans ce sens fin 2024 : le European Union Pollinator Monitoring Scheme (EU-PoMS). Il concerne les syrphes, les abeilles, les papillons de jour et de nuit.</p> <p>En France, le suivi principal serait déployé sur un minimum de 120 sites, qui resteront inchangés dans le temps. Ceux-ci seront désignés par un tirage aléatoire stratifié, c'est-à-dire dont la représentativité sera garantie, sur deux critères : les régions biogéographiques et les trois types d'écosystèmes définis par la Commission européenne (forestiers, agricoles, autres). La localisation de ces sites par tirage au sort devrait être réalisée au premier semestre de 2026.</p>
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre et coordonner le programme de suivi en lien avec la répartition nationale et les recommandations européennes. - Faire le lien avec les référents nationaux du programme EU-PoMS. - Faire le lien avec les structures animatrices du PRA papillons de jour : Picardie Nature et le GON - Faire en sorte que les données récoltées soient validées (via le processus de validation régional) et saisies dans les bases de données régionales - Former, selon les besoins et les méthodes validées, les acteurs chargés de la collecte des données sur le terrain, les experts chargés de la reconnaiss-

	sance, de la validation et de la centralisation des données selon le protocole commun
Quand ?	2026 : déploiement prévu à l'échelle nationale
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination : Conservatoire espaces naturels des Hauts-de-France et DREAL Hauts-de-France Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France
Livrables	Base de données régionales complétées Listing des sites et acteurs concernés par l'évaluation Protocole, y compris de validation des données, mis en œuvre et partagé
Indicateurs	Réalisation et coordination des suivis Nombre d'organismes partenaires mobilisés dans les suivis Nombre de sites sur lesquels les suivis sont réalisés par rapport aux objectifs Nombre d'espèces concernées par les suivis Respect des recommandations nationales et européennes dans la récolte, l'analyse et la validation des données
Soutiens financiers potentiels	Financements dédiés à EUPOMS selon les modalités validées à l'automne 2025

1. Renforcer les connaissances sur les polliniseurs

Quelle action ?	1.2. Dresser un état des lieux des connaissances sur les insectes pollinisateurs dans les Hauts-de-France
Pourquoi ?	<p>La connaissance des abeilles sauvages, des syrphes et des hétérocères est disparate en région. Il n'existe pas de synthèse du nombre d'espèces présentes en région actualisée annuellement pour chacun de ces groupes.</p> <p>Cet état des lieux des connaissances actualisé annuellement contribuera à améliorer l'acquisition de données et à identifier les zones de prospections à réaliser lors de futurs inventaires en région sur ces groupes pour améliorer la connaissance régionale.</p> <p>Ces données récoltées sur le terrain permettront ensuite de développer des listes de raretés régionales, des listes rouges régionales et des atlas.</p>
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et actualiser des référentiels faunistiques à l'échelle des Hauts-de-France pour les abeilles sauvages, les syrphes et les hétérocères <p>Ces référentiels contiendront la liste des espèces observées en région avec les différents statuts de rareté et de menaces disponibles à diverses échelles, l'année de dernière observation en région et par département. Ces listes seront actualisées chaque année et partagées dans un premier temps sur le site de l'IRPN.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et diffuser des cartes régionales (Hauts-de-France) de répartition pour les abeilles sauvages, les syrphes et les hétérocères actualisées. <p>Ces cartes régionales indiqueront par communes et par mailles de 10km/10km, le nombre d'espèces observées et validées. Deux périodes sont proposées : de 2016 à 2025 (10 ans) et avant 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une fiche sur des insectes polliniseurs pour les indicateurs de l'observatoire régional de la biodiversité. <p>L'observatoire régional de la biodiversité développe et diffuse des fiches sur des indicateurs régionaux. Une fiche comportant à minima la richesse spécifique et les cartes régionales serait à réaliser et à diffuser.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et partager une liste des études sur les polliniseurs en région - Poursuivre le travail de validation annuelle des données apoïdes par prestation sous la coordination du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. - Développer et diffuser une liste de personnes ressources pour la validation des données régionales pour l'ensemble des groupes d'in-

	sectes pollinisateurs
Quand ?	Réalisation des référentiels régionaux : 2025 pour une première actualisation annuelle 2026 Réalisation des cartes régionales : fin 2026 Fiche observatoire biodiversité : fin 2026 Liste des études en région : fin 2026 Validation des données annuelles d'apoïdes : 2025 et 2026
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination et pilote de l'action : Conservatoire espaces naturels des Hauts-de-France Réalisation : Conservatoire espaces naturels des Hauts-de-France, GON et Picardie-Nature Contribution : Agence régionale pour la biodiversité, autres structures naturalistes contributrices
Livrables	Réalisation des référentiels faunistiques régionaux Réalisation des cartes régionales de répartition des différentes espèces Fiche observatoire biodiversité Listing des études en région Données annuelles d'apoïdes validées
Indicateurs	Nombre de référentiels, de cartes établis par espèces Nombre d'études et de ressources recensées et partagées % de données apoïdes validées
Soutiens financiers potentiels	Fond vert

2. Protéger les polliniseurs dans et autour des milieux artificiels : urbains, industriels, routiers

Quelle action ?	2.1. Sensibiliser les élus des collectivités à la protection des polliniseurs
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités ont un impact fort sur les territoires, les jardins, les espaces verts, parcs ou sites industriels, - Les collectivités sont des relais importants pour toucher le grand public et les entreprises
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser des collectivités et élus engagés sur le sujet <ul style="list-style-type: none"> → s'appuyer sur le réseau des territoires engagés pour la nature (TEN) → bancariser des retours d'expériences entre collectivités sur des bonnes ou moins bonnes pratiques - Repérer les besoins des collectivités pour s'engager sur le sujet : <ul style="list-style-type: none"> → accompagner les changements de pratiques d'agents techniques, → sensibiliser la population au travers d'une communication adaptée (notion de « propreté » d'un couvert homogène et tondu au ras-du-sol, voire du sol nu) en mettant en avant le double intérêt environnemental et financier de la gestion différenciée et des moyens de la soutenir - proposer des "référents environnement" à l'écoute des collectivités
Quand ?	A partir de l'automne 2025
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination : DREAL Hauts-de-France Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - compilation de retours d'expérience de collectivités - liste des "référents environnement" qui pourront répondre aux collectivités souhaitant s'engager dans des actions en faveur des polliniseurs - liste d'un réseau d'élus engagés sur le sujet
Indicateurs	<p>Nombre de collectivités mettant en place des actions en faveur des pollinisateurs Nombre d'élus engagés repérés sur le territoire Nombre d'outils et de référents pouvant être mobilisés au service des collectivités</p>

2. Protéger les polliniseurs dans et autour des milieux artificiels : urbains, industriels, routiers

Quelle action ?	2.2. Contribuer à l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts, artificiels, urbanisés ou industrialisés, en faveur de la protection des polliniseurs
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - 15 000 ha sont artificialisés en Hauts-de-France entre 2009 et 2021, dont la moitié pour le parc de logement ; - Pour toucher un maximum d'acteurs et disséminer les actions de préservation à une échelle territoriale, il est nécessaire de sensibiliser tout acteur professionnel chargé de gérer des milieux ou du foncier : espace vert, collectivité, entreprise, gestionnaires publics et privés
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter au suivi simplifié, différencié des espaces urbains, artificiels, industriels <ul style="list-style-type: none"> → recenser et communiquer sur des outils permettant d'évaluer les bonnes et mauvaises pratiques en espace vert en faveur de la préservation des polliniseurs (quelles conséquences ?) : par exemple, <u>le diagnostic « espaces verts » d'ANTHROPOLOGIA</u> → apporter des connaissances sur le mode de vie des polliniseurs d'intérêt, faire le lien avec des pratiques concrètes (services écosystémiques, espèces indicatrices, « amis » des jardiniers, etc.) → proposer des témoignages et retours d'expériences d'acteurs pionniers → relayer des actions soutenant la mise en place et le maintien de zones refuges (exemple, l'opération « 2 mètres² pour la biodiversité ») - Envisager une sensibilisation spécifiquement auprès des industriels pour mieux gérer les espaces verts des zones d'activités (en lien avec la RSE des entreprises) - S'appuyer et communiquer sur la fiche Eviter – Réduire – Compenser développée au niveau national pour que les projets de construction et d'aménagement intègrent les enjeux polliniseurs et ainsi limitent les impacts : <u>erc-polliniseurs.insectes.org</u> - Soutenir, valoriser et capitaliser sur les actions à venir du projet Interreg franco-belge AllForBiodiv, notamment les actions de mobilisation des citoyens en ville en faveur des polliniseurs
Quand ?	À partir de l'automne 2025
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination : DREAL Hauts-de-France Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des outils mobilisables sur les espaces verts, artificialisés ou anthropisés - Relevé des besoins et des freins auprès de la Dir Nord qui serviront à consolider les actions auprès des gestionnaires de routes, de sites ou de voies
Indicateurs	Nombre d'entreprises ou gestionnaires mobilisés ou sensibilisés avec cette action

	Nombre d'outils et d'expériences recensés pour cette action Nombre d'évènements ou de rencontres entre acteurs
--	---

2. Protéger les polliniseurs dans et autour des milieux artificiels : urbains, industriels, routiers

Quelle action ?	2.3. Augmenter les surfaces favorables aux polliniseurs (gîte et couvert), notamment sur le réseau routier, ferroviaire et fluvial
Pourquoi ?	<p>- Le développement d'infrastructures de transport provoque une imperméabilisation des terres, la dégradation et la destruction d'habitats, la mortalité d'espèces animales et constitue des barrières physiques, parfois infranchissables, pour la faune et la flore. La mobilisation de l'expertise disponible et des gestionnaires d'infrastructures de transport, qu'elles soient routières, ferroviaires fluviales ou d'énergie, est donc un levier essentiel pour enrayer le déclin de la biodiversité.</p> <p>- Parmi les opérateurs mobilisés en Hauts-de-France pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans le secteur des transports : la direction interdépartementale des routes du Nord (Dir Nord), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique née de la loi de décentralisation de 2004. La DIR Nord gère aujourd'hui 1 100 km de route sur deux régions (Hauts-de-France et Grand Est).</p> <p>La DIR Nord est chargée de la gestion et de l'exploitation du réseau routier, de la surveillance et de l'entretien du réseau et dispose de services d'ingénierie routière.</p> <p>La réalisation de cette action a aussi pour objectif de capitaliser des éléments de réussite pour toucher un plus grand nombre de gestionnaires d'infrastructures en s'appuyant sur le Régil (= réseau d'infrastructure de d'infrastructures linéaires, un réseau de l'agence régionale biodiversité ARB)</p>
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner le « zéro produit phytosanitaire » : partager les pratiques entre gestionnaires d'espaces ; • Aménager des jachères mellifères • Développer la fauche en mosaïque • Sensibiliser les agents • Développer les partenariats entre la Dir Nord et les autres acteurs engagés sur le sujet, y compris les dépendances des lignes ferroviaires et canaux
Quand ?	À partir de l'automne 2025
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination : Dir Nord avec l'appui de la DREAL Réalisation : Dir Nord
Livrables et indicateurs	Nombre de centres de gestion engagés dans le déploiement de l'action Nombre de jachères mellifères mises en place Nombre d'actions de sensibilisation engagées

3. Encourager les bonnes pratiques dans les milieux agricoles et forestiers

Quelle action ?	3.1. Mettre en place des aménagements favorables aux pollinisateurs dans les milieux agricoles (haies, bandes fleuries, couverts mellifères...) et forestiers
Pourquoi ?	L'agriculture couvre près de 70% du territoire en Hauts de France. Les milieux agricoles constituent un véritable enjeu pour la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques mais ces derniers manquent de ressource alimentaire à certaines périodes de l'année. Les prairies, le développement d'infrastructures agroécologiques (haies, bandes fleuries) et l'évolution de pratiques agricoles plus vertueuses (réduction des intrants, allongement de rotations, couverts mellifères...) concourent au maintien d'écosystèmes en bonne santé en offrant gîte et couvert aux insectes pollinisateurs. En effet les pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la production alimentaire puisque au niveau européen, 84 % des espèces cultivées mais aussi 80 % des espèces végétales sauvages dépendent directement des insectes pollinisateurs. Aujourd'hui, face au déclin des polliniseurs constaté dans ces milieux, il est nécessaire d'inverser la tendance en créant plus de synergie entre les différents acteurs pour mieux connaître les pratiques de chacun et mettre en place des solutions concertées et adaptées.
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les exploitants agricoles, les forestiers et les apiculteurs dans des pratiques et des aménagements favorables aux pollinisateurs <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer et proposer des mélanges fleuris favorisant la ressource alimentaire des pollinisateurs (mélanges diversifiés intéressants sur le plan agronomique et économique), en se basant sur les recommandations de Contrat de Solution (animateur de l'axe 6 du PNA) → Dans la mesure du possible et en concertation avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, utiliser des essences locales (marque Végétal Local) ou équivalentes, et des plantes messicoles → Développer des cultures permettant aux pollinisateurs de bénéficier d'une ressource alimentaire durant toute l'année et notamment pendant l'hiver (ex : sarrasin) → Favoriser des refuges pour les pollinisateurs (zones non travaillées, talus, bords de champs, friches...) - Maintenir et développer des haies composées variées mellifères et locales <ul style="list-style-type: none"> → Intégrer dans les cahiers des charges des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, l'intérêt de préserver les pollinisateurs (ex : Bee Friendly) - Recenser et valoriser les supports techniques existants en Hauts de France et les retours d'expérience <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les outils de diagnostic existants pour mieux accompagner les agriculteurs (ex : Beefis, Toxibees, Api'diag, Paysag'AE, Ar-

	<p>thropologia...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer de nouveaux supports correspondant aux besoins des différents acteurs : protocole commun pour le recensement des polliniseurs en fonction des milieux, calendrier des essences florales et arboricoles axé sur la saisonnalité de la ressource-utile
Quand ?	<p>2025 Recenser les outils et supports techniques existants à l'échelle régionale (outils de diagnostics, plaquettes, références...)</p> <p>2025-2026 Favoriser les échanges entre apiculteurs et agriculteurs pour mieux identifier les besoins et mettre en place des actions concertées (ex : comment travailler sur la saisonnalité de la ressource alimentaire pour les abeilles domestiques)</p>
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination et pilote de l'action : Chambres d'agriculture Hauts-de-France</p> <p>Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France Contribution : Campagnes Vivantes, Symbiose, Association de Développement pour l'Apiculture, Collectivités, EPCI, CNPF, CEN, CBNBL, structures de conseil...</p> <p>FREDON Hauts-de-France, OVS Végétal</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse et mise à disposition des outils recensés, dont les guides de bonnes pratiques et guides de choix des espèces composant les mélanges favorables aux polliniseurs ; - Réalisation d'inventaires dans les parcelles agricoles, partage des protocoles d'inventaires et de suivi, en fonction des milieux - Calendrier des essences florales et arboricoles axé sur la saisonnalité des ressources utiles
Indicateurs	<p>Nombre de supports techniques existants,</p> <p>Nombre de supports créés</p> <p>Nombre de rencontres entre acteurs</p> <p>Nombre de nouvelles labellisations</p> <p>Nombre de nouveaux projets d'aménagements</p>
Soutiens financiers potentiels	<p>Pacte en faveur de la Haie, MAEC, PSE, certains dispositifs et appels à projet de collectivités</p>

3. Encourager les bonnes pratiques dans les milieux agricoles et forestiers

Quelle action ?	3.2. Favoriser une prise de conscience de l'intérêt des pollinisateurs : réalisation d'actions pédagogiques auprès des futurs agriculteurs (collégiens, lycéens) pour les sensibiliser à l'intérêt des pollinisateurs
Pourquoi ?	Le niveau d'intérêt et de connaissance des pollinisateurs est variable chez les enseignants, formateurs et les élèves des établissements agricoles. Si la biodiversité et la notion d'agroécologie sont de plus en plus intégrées dans les programmes, il semble nécessaire d'y renforcer la place des pollinisateurs au sens large, car les enseignements portent plutôt sur l'abeille domestique et la filière apicole. La préservation des pollinisateurs sauvages constitue un enjeu majeur pour garantir la capacité de production de nombreuses cultures et l'enseignement de pratiques agricoles favorables à ces insectes est primordiale. Il convient donc d'éveiller la curiosité des enseignants, formateurs et des élèves sur ce sujet et d'améliorer leurs connaissances.
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Construire dans le cursus scolaire, notamment dans l'enseignement agricole, des actions (ou programmes) pédagogiques intégrant : <ul style="list-style-type: none"> → l'intérêt et le rôle des pollinisateurs ; → la présentation des services rendus par les pollinisateurs ; → la diversité des pratiques agricoles favorables à la préservation des pollinisateurs. - Proposer des outils adaptés pour mener des expériences sur le terrain : protocoles communs pour réaliser des inventaires faunistiques dans les haies, les bords ou l'intérieur des champs, calendrier des essences florales et arboricoles axé sur la saisonnalité des ressources utiles, etc. - Sensibiliser dans un premier temps les enseignants, formateurs sur le sujet et les inciter à participer à des journées techniques.
Quand ?	2025 : Sensibilisation des enseignants 2026 : Sensibilisation des élèves
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination et pilote de l'action : Chambres d'agriculture Hauts de France Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France Contribution : DRAAF SRFD, GEDA, CPIE, Fédérations de Chasse, ITSAP, CEN, GEDA FREDON Hauts-de-France, OVS Végétal
Livrables	Scénario de l'action pédagogique Liste de contacts en établissement d'enseignement, de personnes souhaitant être informées sur les actions du plan pollinisateur
Indicateurs	Nombre d'établissements scolaires agricoles impliqués Nombre d'enseignants, de formateurs, de classes et d'élèves si possible, à défaut le type de formations touchées.
Soutiens financiers potentiels	Fond Vert

3. Encourager les bonnes pratiques dans les milieux agricoles et forestiers

Quelle action ?	3.3. Renforcer le dialogue entre les différents acteurs pour favoriser les polliniseurs
Liens	Action 1.2., Action 3.1, Action 4.2, Action 5.2, Action 6.1, Action 6.2, Action 6.3
Pourquoi ?	<p>Les apiculteurs, les agriculteurs et les forestiers ont identifié le besoin d'améliorer la connaissance sur leurs domaines d'activités respectifs (métier, pratiques de gestion).</p> <p>Favoriser les échanges entre ces différents acteurs permettrait de mieux concilier les attentes et les besoins de chacun (réglementation, intérêts agronomiques et économiques...).</p>
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les apiculteurs et les agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> → Organiser des temps d'échanges (séminaires, journées techniques thématiques (ex : préservation de la ressource alimentaire) basés sur des références et des retours d'expériences) → Créer un fichier "mise en relation" sur la base du volontariat pour proposer aux apiculteurs des secteurs agricoles propices à l'emplacement des ruches → Faire connaître, diffuser et animer le déploiement d'une charte de bonnes pratiques entre apiculteurs et agriculteurs (initiative GDSA60) - Améliorer chez les agriculteurs et apiculteurs la connaissance des espèces et de leurs besoins : sensibilisation et formation à la reconnaissance des insectes pollinisateurs - Améliorer la connaissance des pratiques agricoles (périodicité des interventions, réglementation, aménagements favorables aux polliniseurs...) - Communiquer sur des exemples (dans ou hors régions) de partenariats réussis, intégrant des pratiques agricoles favorables aux polliniseurs (domestiques ou sauvages) et faire le lien avec les actions liées au plan Ecophyto
Quand ?	2025 : organisation de temps d'échanges 2026 : conception d'un outil favorisant l'inter - échanges
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination et pilote de l'action : Chambres d'agriculture Hauts de France</p> <p>Réalisation : structures volontaires dans les Hauts-de-France Contribution : ADA, Symbiose, Campagnes Vivantes, CEN, GDSA (dont initiateur de la charte : GDSA60), GEDA, Négoises, Coopératives, Fédérations de Chasse, CPIE, ITSAP, CEN...</p> <p>FREDON Hauts-de-France, OVS Végétal</p>
Livrables	<p>Outils favorisant l'inter-échanges</p> <p>Diversité des canaux de communication mobilisés (Blog Chambre / Eco-phyto, BSV, réseaux sociaux, webinaires ou presse locale, ...)</p>

Indicateurs	<p>Nombre de temps d'échanges (journées de sensibilisation, rencontres, formations...)</p> <p>Nombre d'outils réalisés</p> <p>Nombre de chartes déployées sur le terrain</p> <p>Mise à jour de la charte en fonction de l'évolution des connaissances sur les pratiques agricoles favorables</p>
Soutiens financiers potentiels	Fond Vert

4. Renforcer la santé des pollinisateurs et des colonies d'abeilles.

Quelle action ?	4.1 Favoriser des échanges constructifs en communiquant de façon harmonisée entre acteurs apicoles, sanitaires et non professionnels
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les connaissances mutuelles entre acteurs de la santé des abeilles, acteurs professionnels et non-professionnels de l'apiculture ; créer des passerelles entre structures et acteurs - Renforcer la lisibilité des compétences et des actions de chacun ; communiquer sur qui-fait-quoi - Croiser les actions entre promotion de la biodiversité et de la santé des pollinisateurs ; mutualiser les moyens et les ressources associées
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Investir des évènements déjà programmés sur des thématiques en lien avec les pollinisateurs pour partager les enjeux sanitaires : Terre Eau Bio, Terres en Fête, salons agricoles, évènements sur la nature ou la biodiversité. - Mettre à disposition des visuels d'information clés sur la santé des pollinisateurs - Créer un évènement sur le plan pollinisateur en 2027 en veillant à la mixité des participants et à mettre en avant l'intérêt d'une approche commune de la santé des pollinisateurs et de la santé humaine : conférences, ateliers sur les différents thèmes, avec des acteurs variés pour croiser les regards. - Objectiver, avec les experts sur les pollinisateurs sauvages, de quelle manière une concurrence peut exister entre insectes pollinisateurs domestiques et sauvages, et formaliser des points de vigilance pour limiter cette concurrence dans tout projet d'installation de ruches ou d'aménagement d'espaces
Quand ?	2025-2026 pour les évènements connexes 2026 pour l'évènement de clôture
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination : DRAAF en tant que structure pilote Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA polliniseurs.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Visuel présentant les informations clés sur la santé des pollinisateurs, à destination de tout public - Actes des rencontres entre acteurs lors de l'évènement de clôture - Support formalisant les points de vigilance pour limiter la concurrence potentielle entre polliniseurs domestiques et sauvages dans tout projet d'installation de ruches ou d'aménagement d'espaces
Indicateurs	<p>Nombre d'évènements où la santé des pollinisateurs a été abordée Nombre de participants à la journée évènement 2027</p>

Soutiens financiers potentiels	
---	--

4. Renforcer la santé des pollinisateurs et des colonies d'abeilles.

Quelle action ?	4.2. Renforcer les connaissances des apiculteurs non professionnels sur le volet sanitaire
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler ce qui est obligatoire au niveau local - Mieux faire connaître les enjeux de santé auprès des apiculteurs non professionnels
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Prospecter sur le contenu des formations déjà dispensées en région et les acteurs concernés, notamment auprès des ruchers école - Rassembler les principales actualités et dispositifs réglementaires dans un format facile à communiquer - Communiquer sur le cadre réglementaire et la santé des pollinisateurs, travailler sur un cadre sanitaire commun entre apiculteurs et communiquer sur un cadre réglementaire intégrant la santé des pollinisateurs auprès des structures de formation et du grand public - Prospecter auprès de ces publics sur la place donnée à la préservation d'espèces locales (dont l'abeille noire) - Formaliser, mutualiser des conventions afin que tout apiculteur, professionnel ou non, mette en place des bonnes pratiques sanitaires (notamment la lutte contre le Varroa)
Quand ?	<p>2025 : prospection auprès des acteurs de la formation</p> <p>2026 : communication sur le cadre réglementaire et la santé des pollinisateurs, sur le cadre sanitaire commun à construire avec les acteurs apicoles et de la santé vétérinaire</p>
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination : DRAAF en tant que structure pilote</p> <p>Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA pollinisateur.</p>
Livrables	<p>Listing des acteurs de la formation apicole</p> <p>Vade-mecum des principales actualités et dispositifs réglementaires sur la santé des pollinisateurs</p>
Indicateurs	Nombre d'informations / formations sur la santé des pollinisateurs
Soutiens financiers potentiels	

4. Renforcer la santé des pollinisateurs et des colonies d'abeilles.

Quelle action ?	4.3. Fédérer les apiculteurs de la région autour d'un consensus universel sanitaire
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre organismes représentatifs de l'action sanitaire en faveur des abeilles - Communiquer davantage aux professionnels et non professionnels
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les organismes représentatifs : FROSAD, ADA, FRGDS - Définir ensemble un cadre sanitaire commun, promouvoir des outils de suivi sanitaire existants (cahier sanitaire, comptage des ravageurs et maladies) - Formaliser une démarche pour faire connaître et appliquer le cadre sanitaire universel
Quand ?	<p>2025 : première réunion des acteurs concernés</p> <p>2026 : chantier de définition et de mutualisation d'un cadre sanitaire commun</p>
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination : DRAAF en tant que structure pilote</p> <p>Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA polliniseurs.</p>
Livrables	<p>Liste des structures et contacts réunis lors des échanges</p> <p>Actes de ces rencontres sur l'harmonisation du cadre sanitaire</p> <p>Formalisation du cadre sanitaire universel</p>
Indicateurs	<p>Nombre de réunions et d'acteurs mobilisés</p> <p>Définition du cadre sanitaire universel</p>
Soutiens financiers potentiels	

5. Sensibiliser, former et impliquer tous les publics.

Quelle action ?	5.1. Recenser et communiquer les événements sur les pollinisateurs à destination de publics variés.
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Convaincre de l'intérêt pour tous de préserver les pollinisateurs et ainsi favoriser la mise en œuvre concrète d'actions et pratiques en faveur des pollinisateurs - Informer des actions et bonnes pratiques à mettre en œuvre pour améliorer la prise en compte et la protection des pollinisateurs. - Faire en sorte qu'un maximum de personnes applique les pratiques en faveur des pollinisateurs
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des animations sur les pollinisateurs lors d'évènements locaux comme les fêtes communales, les vides greniers ou des salons ; - Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion des jardins et potagers, par exemple à l'aide de signalétiques ou d'agents communaux qui parlent de leur travail de gestion en faveur de la nature. Investir des évènements dédiés aux jardins comme la Coupe du Potager (formations des participants, évènement de remise des prix). <p>Cette action s'appuiera sur un réseau de structures, d'animateurs nature et des référents sanitaires déjà en place sur le territoire afin de partager des regards croisés sur la préservation des pollinisateurs domestiques et sauvages.</p>
Quand ?	2025 selon les financements
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Pilote et coordination : DRAAF et DREAL Animation : Conservatoire espaces naturels HDF et Chambres d'agriculture en tant que structures animatrices du plan régional d'actions. Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA polliniseurs. Contacts pour la coupe du potager : https://landestini.org/project/coupe-france-potager/</p>
Livrables	Agenda en ligne ou sur une plate-forme des sorties, évènements sur les pollinisateurs en région. Communications et témoignages réalisés (articles, vidéos ou podcasts)
Indicateurs	Nombre d'animations réalisées
Soutiens financiers potentiels	Fond Vert

5. Sensibiliser, former et impliquer tous les publics.

Quelle action ?	5.2. Organiser un état des lieux et capitaliser les études sur le service de pollinisation ainsi que des outils de communication disponibles pour le relayer.
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Démontrer la diversité des valeurs ajoutées de la pollinisation - Sensibiliser, mobiliser les agriculteurs et les autres parties prenantes de façon pragmatique (modèle économique) - Sensibiliser avec un discours adapté les entreprises sur des actions simples à mettre en place pour améliorer l'accueil de la biodiversité (ex. 2m² pour la biodiversité) - Cibler les agriculteurs, OPA, techniciens, conseillers, élus
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser des variétés de supports, une mixité d'intervenants et d'expériences qui proposent des entrées sur des thématiques variées ; par exemple, en mobilisant une approche "santé" (One Health) qui parle à tout le monde, le bilan carbone sur lequel les entreprises sont sensibles,.... - qualifier et quantifier les services rendus par la pollinisation pour démontrer les impacts de la disparition des polliniseurs, notamment évaluer les conséquences écologiques et socio-économiques du déclin des polliniseurs, par exemple avec le calculateur du prix à payer de la pollinisation sur biodiversité : https://biodiversite.educagri.fr/?CalculateurDeLImpactDeLaPollinisationPar - améliorer la communication des services rendus par les polliniseurs au sein des territoires via des supports ludiques et percutants (film, influenceurs, podcasts, photos choc), évènement convivial, territorialisé, - relayer des informations et des ressources pour sensibiliser aux pollutions olfactives et sensorielles et à leurs impacts sur la biodiversité, en particulier les polliniseurs
Quand ?	2025 à 2027
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Pilote et coordination : DRAAF et DREAL Animation : Conservatoire espaces naturels HDF et Chambres d'agriculture en tant que structures animatrices du plan régional d'actions. Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA polliniseurs. GRAINE</p>
Livrables	État des études mises à disposition
Indicateurs	Nombre d'outils de communication mobilisés et mis à disposition Nombre d'évènements ou d'animations réalisés dans le cadre de cette action
Soutiens financiers potentiels	Fond Vert

5. Sensibiliser, former et impliquer tous les publics.

Quelle action ?	5.3. Éducation des scolaires à la protection des pollinisateurs
Pourquoi ?	Sensibiliser les scolaires, écoles, centres de loisirs, autorités académiques Susciter des vocations Encencher des actions de sciences participatives en région
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des sorties nature à thème, mettant en avant des tests de sciences participatives ou autre dispositif mêlant reconnaissance et jeu (concours ludique comme SPIPOLL, club photo, etc.) - Capitaliser les supports existants qui permettent justement de sensibiliser sur la préservation des pollinisateurs et les sites d'accueil des scolaires selon les niveaux ; par exemple, les aires terrestres éducatives. Faire le lien avec l'action éducative de l'Agence Régionale Biodiversité (ARB)
Quand ?	2025 à 2027
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Pilote et coordination : DRAAF et DREAL Animation et actualisation : Conservatoire espaces naturels HDF et Chambres d'agriculture en tant que structures animatrices du plan régional d'actions. Contribution : ensemble des structures régionales menant des actions en lien avec le PRA polliniseurs.</p>
Livrables	Bilan du nombre de sorties organisées et des publics ciblés Formalisation du réseau de structures et d'acteurs pouvant accueillir les scolaires
Indicateurs	Nombre de participants, type de public touché, Nombre de site et d'acteurs-relais identifiés sur le thème éducatif
Soutiens financiers potentiels	

6. Structurer une communication et une gouvernance efficientes du plan

Quelle action ?	6.1.Développer des outils de diffusion et de vulgarisation sur la préservation des pollinisateurs et notamment les plans d'actions national et régional
Pourquoi ?	Les actions réalisées en faveur des pollinisateurs et les outils existants ne sont pas suffisamment connus et partagés à l'échelle régionale. De plus, il y a un besoin d'améliorer et partager les actions du PNA pollinisateurs aux différents acteurs et partenaires de la région
Que contient cette action ?	<p>- Création d'une newsletter du PRA pollinisateurs à destination des acteurs en région :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Cette newsletter a pour objectif de valoriser et de partager les actions menées en région mais également d'informer les acteurs en région des points d'actualité qui concernent le PNA. Par exemple, de nombreux outils de vulgarisation comme des clefs simplifiées, des atlas, des clefs naturalistes avaient été actualisés et/ou élaborés par exemple lors du programme SAPOLL de 2016 à 2020. → Proposition de diffusion de certains articles de la newsletter dans les revues régionales (agricoles, apicoles, naturalistes) → Mettre en avant à tour de rôle des actualités sur chacun des axes du plan <p>- Présenter les avancées du plan régional, des résultats d'études et des actualités dans les instances régionales et nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Instances administratives comme la Commission Régionale de l'Agriculture et du Monde Rural (COREAMR), le comité de pilotage et de suivi du plan national d'action en faveur des pollinisateurs ; → Instances partenariales comme les conférences organisées annuellement par le GON et Picardie nature, ou encore les rencontres nationales bourdons à l'automne 2025 dans l'Aisne par le CEN Hauts-de-France et Picardie Nature. <p>- Harmoniser les communications entre membres du COTECH (renvoi vers les sites ressources, articles communs...)</p>
Quand ?	<p>Newsletter : début 2026 : définir le contenu, la répartition des tâches et la fréquence de publication</p> <p>2026 : premier(s) numéros</p> <p>Fin 2025 ou début 2026 : article commun sur le PRA et sa feuille de route sur les sites internes et externes des membres du COTECH</p> <p>Autres actions : selon opportunité en 2025 et 2026</p>
Qui pour la mettre en œuvre ?	<p>Coordination : DREAL – DRAAF en tant que structures pilotes</p> <p>Contribution : tous les membres du COTECH régional</p>
Livrables	Maquette de Newsletter et plan de communication définissant la fréquence, le contenu, la répartition des rôles entre membres du COTECH, la liste de diffusion

	Article validé pour une communication harmonisée entre les structures du COTECH
Indicateurs	Nombre de newsletters réalisées Nombre d'instances où le plan et ses avancées ont été présentées Nombre de relais de communication identifiés (sites, blogs, etc.)

6. Structurer une communication et une gouvernance efficientes du plan

Quelle action ?	6.2. Développer la synergie entre centres de ressources existants sur les polliniseurs, faire connaître les ressources et actions des Hauts-de-France, faire connaître les ressources et actions d'autres territoires
Pourquoi ?	<p>Les outils/documents produits par l'ensemble des acteurs en région sont méconnus par le réseau faute de partage et de zone dédiée à leur diffusion.</p> <p>En parallèle, de nombreuses plates-formes et centres de ressources existent déjà, notamment à l'échelle nationale, avec la vocation de valoriser les initiatives en région.</p> <p>A défaut de pouvoir créer, soutenir et animer une plate-forme dédiée (faute de temps et financement), l'accent sera mis au moins pour la programmation 2025-2027 sur la valorisation des plates-formes existantes pour donner à voir et faire connaître les initiatives des Hauts-de-France</p>
Que contient cette action ?	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les porteurs de projet à valoriser et cartographier des démarches favorables aux polliniseurs réalisées dans le cadre (ou avec l'appui) des actions de cette feuille de route, sur les centres de ressources nationaux existants : <ul style="list-style-type: none"> → le site d'arthropologia : www.pollinisateurs.com avec un pannel de ressource et la possibilité de communiquer sur les actions mises en place → le site de l'axe 3 du PNA pollinisateurs-ressources.insectes.org → le site de l'axe 4 du PNA dédié aux milieux agricoles par l'association Contrat de Solution contratsolutions.fr → le centre de ressource européen de la pollinator academy (pollinatoracademy.eu). → le centre de ressource en cours d'élaboration de l'ARB - réfléchir aux modalités de valorisation des ressources adaptées aux acteurs agricoles sur https://agronnaissances.fr/auxiliaires-et-polliniseurs/ - Informer de l'existence de ces centres de ressource
Quand ?	Fin 2026 : réalisation d'une maquette d'un centre de ressource contenant son mode de fonctionnement, son contenu, son administration et son financement.
Qui pour la mettre en œuvre ?	Coordination : DREAL – DRAAF en tant que structures pilotes Contribution : tous les membres du COTECH régional
Livrables	Articles ou ressources partagées sur les plate-formes existantes
Indicateurs	Nombre de porteurs de projet Hauts-de-France ayant partagé leurs actions sur la cartographie de contrat de solution

6. Structurer une communication et une gouvernance efficientes du plan

Quelle action ?	6.3. Prendre en compte les pollinisateurs au sein des autres politiques régionales
Pourquoi ?	Différentes politiques publiques et cadres peuvent porter sur la préservation des pollinisateurs ou de la biodiversité au sens large. L'échelle régionale est pertinente pour donner du sens à l'action publique, en faisant converger les cadres, plans, programmes et leviers financiers au service de l'enjeu majeur de préservation des pollinisateurs.
Que contient cette action ?	<p>Assurer la promotion du plan et la cohérence du projet régional global en construisant la transversalité des actions notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres plans nationaux et régionaux d'action, comme le PRA Papillons de jour, et le futur PRA dédié aux plantes inféodées aux moissons (messicoles), vignes et vergers ; - la territorialisation du plan Ecophyto, - le plan régional agroécologie - la Stratégie Nationale Biodiversité et sa déclinaison en région - le plan d'Entretien Différencié des Dépendances Vertes - les plans et programmes en lien avec la gestion forestière - la mise en œuvre de la séquence Erc Eviter, Réduire, Compenser, - la stratégie aire protégée, - le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) - le programme de surveillance de la biodiversité terrestre - toute autre politique publique pertinente pour la préservation des pollinisateurs <p>Assurer une veille sur les politiques publiques, acteurs, cadres, plans et programmes qui intègrent déjà des actions favorables à la biodiversité et à la préservation des pollinisateurs</p>
Quand ?	Dès 2025 (notamment pour la territorialisation d'Ecophyto, le PRA Messicoles) et au fil de l'eau
Qui pour la mettre en œuvre ?	Pilote et coordination : DRAAF et DREAL Contributeurs : tous les membres du COTECH
Livrables	Plans, cadres et programmes intégrant explicitement la protection des pollinisateurs
Indicateurs	Nombre d'actions, de plans, cadres et programmes régionaux intégrant explicitement la préservation des pollinisateurs

BIBLIOGRAPHIE

- i Gallai, N., Salles, J.M., Settele, J. & Vaissiere, B.E. (2009) : Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economy*, 68, 810-821.
- ii Vysna, V., Maes, J., Petersen, J.E., La Notte, A., Vallecillo, S., Aizpurua, N., Ivits, E., Teller, A., «Accounting for ecosystems and their services in the European Union (INCA). Final report from phase II of the INCA project aiming to develop a pilot for an integrated system of ecosystem accounts for the EU.» [Comptabilisation des écosystèmes et de leurs services dans l'Union européenne (INCA). Rapport final de la phase II du projet INCA visant à mettre au point un projet pilote concernant un système intégré de comptes des écosystèmes de l'UE – en anglais uniquement], Rapport statistique. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021.
- iii Power, E.F., Stout, J.C., & O'Connor, H. (2011). Organic dairy farming: impacts on insect–flower interaction networks and pollination. *Journal of Applied Ecology*, 48(2), 455–464. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2664.2010.01949.x>
- iv Gruau, K., Delporte, G., & Kotwica, G., Le Maux, C., (coord.), 2024. Plan régional d'action en faveur des papillons de jour et des zygènes des Hauts-de-France 2022-2028. 52 p.
- v Vujić, A., Gilbert, F., Flinn, G., Englefield, E., Ferreira, C.C., Varga, Z., Eggert, F., Woolcock, S., Böhm, M., Mergy, R., Ssymank, A., van Steenis, W., Aracil, A., Földesi, R., Grković, A., Mazanek, L., Nedeljković, Z., Pennards, G.W.A., Pérez, C., Radenković, S., Ricarte, A., Rojo, S., Ståhl, G., van der Ent, L.-J., van Steenis, J., Barkalov, A., Campoy, A., Janković, M., Likov, L., Lillo, I., Mengual, X., Milić, D., Miličić, M., Nielsen, T., Popov, G., Romig, T., Šebić, A., Speight, M., Tot, T., van Eck, A., Veselić, S., Andric, A., Bowles, P., De Groot, M., Marcos-García, M.A., Hadrava, J., Lair, X., Malidžan, S., Nève, G., Obreht Vidakovic, D., Popov, S., Smit, J.T., Van De Meutter, F., Veličković, N. and Vrba, J. (2022). Pollinators on the edge: our European hoverflies. The European Red List of Hoverflies. Brussels, Belgium: European Commission.
- vi Folschweiller et al., 2020 , Plan d'action transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages 2019-2029, <https://www.semanticscholar.org/paper/Plan-d'action-transfrontalier-en-faveur-des-Folsch-weiller-Drossart/6ee7dedec7eeb350965f2ebf53939dc7f567a11b>

